

### **MAIRIE de FONTENAY**

## Convention d'occupation de la salle polyvalente Pour les associations de Fontenay

Tel: 02 35 30 13 06

Toute demande devra être faite auprès du secrétariat de Mairie qui dispose du calendrier d'occupation de la salle.

ASSOCIATIONS DE FONTENAY: Date d'occupation: Assurance association:	A titre gratuit avec mise à disposition de l'armoire chauffante (1)

L'occupation de la salle polyvalente se termine à 2 heures du matin, la salle devant être rendue propre après la manifestation (cuisine, appareils ménagers, balayage, poubelles triées, sacs fermés et mis dans les containers, bouteilles vides emportées ou mises dans les containers de la rue ST Michel près du terrain d'aventure/nature). Le non-respect de la propreté de la salle donnera lieu à la remise en état par la société de nettoyage et sera facturé à l'utilisateur.

Tout matériel déplacé (tables et chaises...) doit être remis dans sa disposition d'origine.

M Sylvain Besney (bénévole) est l'interlocuteur privilégié pour vous renseigner et veiller au bon état de la salle, le contacter au : 06 87 44 00 35 ou à lou.jaco@sfr.fr pour prendre et rendre les clés ainsi que pour l'état des lieux. C'est à lui que vous demanderez la mise en service de l'armoire chauffante qui ne sera branchée qu'à votre demande (1).

### **MESURES DE SECURITE**

# La capacité d'accueil maximale de la salle est de 130 personnes assises ou 185 debout (personnel de service inclus)

- Les portes et fenêtres doivent être déverrouillées à votre arrivée et impérativement refermées à votre départ. Veillez particulièrement à réinsérer les barrettes de sécurité des fenêtres qui empêchent de les ouvrir de l'extérieur Le non-respect de cette close engagerait automatiquement votre responsabilité
- L'Utilisateur sera responsable des dégradations qui pourraient éventuellement survenir (voir votre contrat assurance en Responsabilité Civile pour le Risque Locatif). La commune décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol des biens personnels de l'occupant.
- Les décorations murales sur les murs, les punaises, les clous sont interdits
- Il est impératif d'avoir un téléphone portable en cas d'urgence
- Le stationnement des véhicules est interdit devant l'entrée. Un parking sur le côté de la salle est à votre disposition. Laisser l'accès libre aux véhicules de secours
- <u>Une personne doit être nommée responsable de la sécurité et doit donner son numéro de téléphone au secrétariat lors de son inscription.</u>
- Une trousse à pharmacie se trouve dans la cuisine (Elément haut au-dessus du lave-vaisselle)
- Un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle

### L'utilisateur :

#### Lu et approuvé le :

Convention utilisation par une Association de la salle polyvalente version décembre 2020 Mairie de Fontenay